



RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230525-D007155H-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 02/06/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire :

Mme Elise AEBISCHER

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

OBJET : 7 - Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2023

Délibération n° 2023/007155

Congrès
Attribution de subventions
Troisième répartition au titre de l'année 2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	11/05/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions en réponse à 2 demandes universitaires d'un montant de 1 000 € et à 2 demandes d'associations privées d'un montant de 3 500 € dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 4 500 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès au moyen de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I. Colloque universitaire

500 € pour l'Université de Franche-Comté qui organise les 12 et 13 octobre 2023 le colloque « La réception de Prudence et de Paulin de Nole dans la littérature latine tardive et médiévale ».

Les œuvres des poètes latins Prudence (348-413) et Paulin de Nole (354-431) ont donné lieu à de nombreux travaux récents de qualité (éditions critiques à nouveaux frais, étude de détails, colloques, thèses soutenues ou en cours, ...) mais leur très riche réception dans la poésie tardive et médiévale n'a pas été frontalement et globalement analysée en tant que telle, hormis quelques études ponctuelles, excellentes mais en nombre très limité. C'est ce manque que le présent colloque international se propose de combler, en tenant compte à la fois des passerelles réunissant les deux corpus mais aussi des spécificités de chacun des deux. Ce colloque étudiera, dans l'ensemble de la poésie latine chrétienne du Vème au XIIIème siècle, tous genres littéraires confondus, la fortune de l'un des deux poètes ou simultanément des deux sur un aspect précis, en suivant notamment les directions suivantes :

- La réception du projet poétique : en quoi Prudence et Paulin peuvent-ils être considérés par leurs imitateurs comme des auctores ? Jusqu'à quel point ? En quoi ont-ils permis l'éclosion d'une nouvelle forme de poésie sacrée ?
- La réception d'une œuvre précise du corpus de Paulin et de Prudence ou d'un genre qu'ils ont illustré.
- La circulation et la réception de la poésie de Paulin de Nole et de Prudence dans le contexte de « l'école », comprise au sens le plus large de structure institutionnalisée de diffusion de la culture, à partir du VIIème siècle, surtout dans l'Occident latin.
- L'impact de la poésie de Paulin de Nole et de Prudence sur la pensée théologique postérieure...

Le colloque se déroulera sur 2 jours.

19 participants sont attendus (8 français et 11 étrangers) au Grand Salon de l'UFR SLHS à Besançon.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 14 500 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0022164.10036.

500 € pour l'Université de Franche-Comté, Unité de recherche ELLIADD qui organise le 30 novembre 2023 le séminaire « Le même, un nouveau langage politique ? Regards croisés à l'échelle internationale ».

Cette journée d'étude interdisciplinaire et internationale est pensée en cohérence avec le développement éditorial de la revue Semen, revue éditée à Besançon par les Presses Universitaires de Franche-Comté (n°53, 54 et 55). La thématique du dossier principal (n°54) traite d'un objet qui prend une ampleur considérable au sein du web contemporain : l'usage des mêmes en politique. La journée d'étude est programmée au moment de sa parution (automne 2023). Le sujet a été introduit dans le n°53 (actualité scientifique portant sur les mêmes, parution printemps 2023). Il sera prolongé à travers un entretien croisé qui sera publié dans le n°55 (printemps 2024). Une quinzaine de chercheur.e.s en Sciences du langage et en Sciences de l'Information et de la Communication émanant de plus de 10 Universités à l'échelle internationale sont invité.e.s à venir échanger autour de ce sujet à la MSH Ledoux de Besançon le Jeudi 30 novembre 2023.

Accès à l'appel du n°54 : <https://journals.openedition.org/semen/16305>

Le séminaire se déroulera sur 1 journée.

56 participants sont attendus (dont 6 étrangers) à la MSHE Claude Nicolas Ledoux.

Le budget de ce séminaire au rayonnement international est de 5 000 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0022164.10036.

II. Séminaires/colloques privés

2 000 € pour l'Association Amicale Rotary Club Unesco qui organise du 26 au 28 mai 2023 le congrès « Club Rotary Unesco ».

C'est le 8^{ème} congrès organisé par l'association Amicale rencontre Rotary-Unesco. Chaque année, une ville classée à l'Unesco est choisie pour recevoir le congrès.

Besançon a été choisie pour recevoir en 2023 le congrès Rotary Unesco après Albi, Montbard, Carcassonne, le Havre, Provins, Valenciennes, Argelès les années passées.

Les participants viennent de toute la France et pour certains de l'étranger (Europe) par l'intermédiaire des clubs contact (Allemagne, Italie, GB). Ce sont des moments de découverte de partage et convivialité.

Il est prévu de faire découvrir Besançon sous un angle culturel avec de nombreuses visites du centre-ville, de la Citadelle, du savoir-faire horloger avec la visite de l'Utinam et des ateliers du centre-ville. Pendant 2 jours (vendredi et samedi), l'association fera le maximum pour que les 130 à 150 personnes attendues gardent un souvenir inoubliable de leur séjour dans la ville.

Le congrès se déroulera sur 3 jours.

Environ 150 participants sont attendus (130 français et 25 étrangers) à l'Espace Grammont, Besançon.

Nous n'avons pas encore connaissance du budget de ce congrès au rayonnement international (malgré plusieurs relances).

En cas d'accord, la dépense totale de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036.

1 500 € pour l'Association La Pive qui organise les 7 et 8 juillet 2023 le colloque « 1ère rencontre Régionale des monnaies locales du Nord-Est »

La 1ère édition des Rencontres Régionales des monnaies locales du Nord Est aura lieu à Besançon en 2023. Ces Rencontres vont réunir les membres actifs des monnaies locales du Nord Est de la France et leurs principaux partenaires institutionnels.

12 monnaies sont invitées, sans oublier les bénévoles des 11 groupes locaux de la Pive, répartis sur les 4 départements franc-comtois.

Les monnaies locales françaises sont régulièrement invitées à des temps d'échanges au niveau national mais cette rencontre sera la première à l'échelle régionale. Les rencontres nationales sont toujours très appréciées car elles permettent des échanges riches et inspirants pour les participants. Les distances et coûts de déplacement restent un frein pour une large mobilisation dans les monnaies locales, qui envoient tout au plus un représentant dans les rencontres nationales.

La Pive est la première monnaie locale française à organiser une rencontre régionale de ce genre. D'autres monnaies locales s'engagent dans l'organisation d'un temps d'échange régional, mais sans la dimension partenariale que nous souhaitons donner à l'événement de juillet à Besançon.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Entre 80 et 100 participants sont attendus (dont 5 étrangers) au Kursaal.

Le budget de colloque au rayonnement national est de 16 075,21 €.

En cas d'accord, la dépense totale de **1 500 €** sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité (55 pour), le Conseil Municipal procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 500 € pour l'Université de Franche-Comté,
- 500 € pour l'Université de Franche-Comté, Unité de recherche ELLIADD,
- 2 000 € pour l'Association Amicale Rotary Club Unesco.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Frédérique BAEHR (1) et MM. Anthony POULIN (2), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 7

A la majorité (10 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association La Pive.

Mme Lorine GAGLILOLO (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 44

Contre : 10

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT